

---

# Commission d'étude Langevin-Wallon pour la réforme de l'enseignement. Procès-verbaux des séances plénières. 1944-1947.

**Numéro d'inventaire** : 2009.08338 (1-79)

**Type de document** : manuscrit, tapuscrit

**Date de création** : 1947

**Description** : Tapuscrit. Feuilles agrafées par dossiers.

**Mesures** : hauteur : 272 mm ; largeur : 211 mm

**Notes** : En annexe, liste des membres de la commission et tableau des présences.

**Mots-clés** : Politique de l'éducation

**Filière** : aucune

**Niveau** : aucun

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

COMMISSION D'ETUDES POUR LA REFORME  
DE L'ENSEIGNEMENT.

MUSÉE PÉDAGOGIQUE  
29, Rue d'Ulm, PARIS V<sup>e</sup>

64ème séance

8 mai 1947

Réctificatif au P.V. de la 62 ème séance

P.2 DURRY (2ème intervention) Il faudrait indiquer le sort qui leur sera réservé.

P.4 DURRY On voudrait nous mettre en contradiction avec les principes que nous avons adoptés. Peut-être pourrait-on admettre 2 sortes d'écoles : celles où on entrerait après la propédeutique et celles où l'on entrerait après la licence.

Sur la proposition de M. WAILLON appelé en Roumanie, L. DURRY est choisi comme Président intérimaire.

I) DISCUSSION DU P.V. destiné à la publication au B.O.

Rectificatif 2ème paragraphe, 3ème phrase.

"Un recrutement par voie d'élection s'opèrera à l'entrée de l'Université et permettra d'accueillir les vocations tardives..."

MONOD. Il y a ambiguïté sur l'expression "formation professionnelle "

BAYET Signale qu'il existe un rapport sur les écoles de St Cloud et Fontenay qui serait intéressant à discuter. Jamais on ne pourra maintenir avec sans de licence la formation et la culture car les étudiants seraient vraiment surchargés.

WEILER Il faut une refonte et un allègement de la licence.

COORNAERT Ne pas demander aux Instituteurs une formation différente des autres.

GAL Et d'autre part, il y a nécessité à donner aux futurs maîtres recrutés à ce niveau la formation professionnelle qu'ils n'ont pas reçue en propédeutique.

COORNAERT TOUS Les candidats à la licence ne sont pas futurs professeurs.

MONOD Je préférerais que les maîtres du secondaire donnent l'enseignement préuniversitaire.

COORNAERT Il y a l'école Normale pour la formation professionnelle.

.../...

- 2 -

- MONOD 1°) aux finances, 2°) au problème de la retraite, la carrière de fonctionnaire se trouvant compromise. 3°) à une demande de généralisation. Cette solution serait possible dans l'actuel 2ème degré.
- Beslais elle présente plus de difficultés dans le 1er Degré surtout dans les campagnes.
- B) Année sabbatique et Recherche.
- MUSÉE PÉDAGOGIQUE  
29, Rue d'Ulm, PARIS V
- BAYET Il serait nécessaire de prévoir un assouplissement des cadres et de coordonner l'enseignement et la recherche. (possibilité de détachement dans l'une ou l'autre branche). L'interférence entre l'enseignement et la recherche est un point de démocratisation.
- MONOD La Commission devrait établir un statut du personnel conforme à l'esprit de la Réforme. Nous rencontrons souvent de nombreuses difficultés à propos des congés d'études, pour remédier à cela nous devrions poser le principe du congé sabbatique.
- PRESIDENT Si nous faisons un statut des professeurs ce sera en marge de nos travaux et après une enquête auprès des syndicats, mais le principe de l'année sabbatique doit être accepté. Nous pourrions présenter des vœux en connexion avec la Réforme.
- WEILER. Ces vœux devraient être mis sous la rubrique /: "Enrichissement culturel des professeurs." Pendant ces années sabbatiques on pourrait envisager des bourses de voyages à l'étranger.
- DURRY Ce principe trouverait mieux sa place en P.S. à la formation des maîtres.
- BAYET J'ai demandé l'interférence entre l'enseignement et la recherche au 1er plan de façon à faciliter pour les enseignants les stages à la recherche. Actuellement seuls les professeurs de hautes études et les scientifiques peuvent trouver le loisir nécessaire pour s'y intéresser.
- PRESIDENT Le professeur de hautes études est par ses fonctions un chercheur. Dans l'avenir la Recherche aura son statut, mais actuellement n'importe quel enseignant peut demander une bourse pour la Recherche. Des bourses entières sont accordées si le postulant consacre tout son temps à la recherche. Il existe également des bourses 1/2 pour le mi-temps employé et des bourses compensatrices.
- BAYET Un détachement serait plus avantageux, car le système actuel oblige le candidat à prendre un congé pour convenance des personnelles qui occasionne un retard de carrière.
- .../...

46

COMMISSION D'ETUDE POUR LA REFORME

46<sup>e</sup>me Séance - Mai 1946

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

I - Assimilation des Cours Complémentaires aux Sections Professionnelles.

M. De Tolland lit la note suivante au sujet du voeu résolu par la Commission dans sa séance du 11 Avril 1946 :

"Il n'y a aucune difficulté à assimiler les Cours Complémentaires aux "Sections Professionnelles" prévues par la Commission.

1°) De 11 à 12, et de 12 à 13 ans, la Commission prévoit deux années d'observation. Elles correspondent aux deux premières années des Cours Complémentaires (années de formation générale). Les Collèges Techniques ne sont pas encore intéressés.

2°) De 13 à 14 ans : 1ère année de Section professionnelle de Cours Complémentaire ou année préparatoire de Collège Technique : c'est la 1ère année d'orientation prévue par la Commission (orientation par préapprentissage général).

3°) De 14 à 15 ans : 2ème année de Section Professionnelle ou 1ère année de Collège Technique ; c'est la 2ème année d'orientation prévue par la Commission (orientation par préapprentissage "professionnel"). On voit que les deux années de Cours Complémentaire (Section professionnelle) correspondent au préapprentissage.

4°) De 15 à 17 ans : ce sont les deux premières années du 2ème cycle. Elles correspondent aux 2ème et 3ème années de Collège Technique. Apprentissage.

5°) De 17 à 18 ans : dernière année d'apprentissage du 2ème cycle. Elle correspond à une 4ème année de certains de nos Collèges Techniques (année de spécialisation). Il suffira de généraliser l'existence de cette 4ème année pour adapter complètement les études de nos Collèges Techniques à la Réforme."

II - Horaires de la section industrielle

Lecture des horaires (prévus par la S/c II) par M. Piéron.

DE TOLLAND Dans le personnel, deux tendances contradictoires : augmenter l'horaire consacré à la formation professionnelle, augmenter l'horaire consacré à la formation générale. Or il faut s'efforcer de concilier les exigences de l'une et de l'autre (qui sont d'ailleurs liées).

LANDEVIN Problème des enseignements qu'on ne peut donner dans les locaux scolaires (ex. métallurgistes, chefs cuisiniers, mineurs, pêcheurs). Ne pas songer exclusivement à l'atelier du bois et l'atelier du fer. Analyser les besoins d'enseignement par profession. Parfois le maître devra être remplacé par le technicien industriel. Examiner les problèmes en liaison avec les représentants de la profession.

...../...